

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°19

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

En complément du conseil portuaire prévu par les textes, la région Aquitaine a souhaité mettre en place un comité stratégique territorial chargé de mener une réflexion prospective du développement de cet outil économique, dans la meilleure cohérence possible entre les différentes collectivités territoriales concernées et le délégataire actuel. Un des objectifs recherchés est notamment d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer un programme d'actions en faveur d'une meilleure intégration du port en milieu urbain.

Outre des représentants du conseil régional, sont invités à participer aux travaux de ce comité : les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (2 représentants chacun), l'Agglomération Côte Basque-Adour, la communauté de communes du Seignanx, les communes de Bayonne, Boucau, Anglet et Tarnos (1 représentant chacune). Chaque délégué ainsi qu'un suppléant doivent être désignés par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au comité stratégique territorial du port de Bayonne ainsi que son suppléant.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Jean-Paul Salducci et Phillippe Neys.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Jean-Paul Salducci : 32 voix
- M. Philippe Neys : 32 voix

Sont désignés, à la majorité absolue, représentants de la commune de Bayonne au comité stratégique territorial du port de Bayonne :

Titulaire :

- M. Jean-Paul SALDUCCI

Suppléant :

- M. Philippe NEYS

Ont signé au registre les membres présents.